

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 2

Artikel: Permanence des traditions militaires suisses
Autor: Montfort, Michel-H. / Dénééréaz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est sentimentale, mélodramatique et pour tout dire un peu naïve, leurs indignations excessives. Un peu plus de lucidité ne leur messierait pas. Que ne tournent-ils par exemple leurs prophètes abscons en dérision, comme le reste? L'irrespect est tonique quand on ne limite pas son champ de propos délibéré!

Notre devoir est de leur faire place parmi nous, d'accepter à la fois le dialogue et la participation à nos activités. Notre devoir est aussi de leur enseigner qu'un monde meilleur se construit avec patience et sagesse, et non dans le chaos et la violence. Peut-être nous entendront-ils. Mais s'ils se bornent à hurler à nos oreilles que nous les dégoûtons, qu'ils aspirent à un bonheur surhumain que nous les empêchons de saisir et qu'ils le prendront de force, fermons-leur le bec. Si, plutôt que de retrousser les manches et de bâtir en notre compagnie, ils veulent se casser la tête contre les murs, qu'ils se la cassent. La révolution est une chose trop grave pour être livrée aux mains rageuses d'enfants.

Colonel EMG BACH

Permanence des traditions militaires suisses

Lors du dernier cours d'information¹ destiné aux commandants de troupe de la Division mécanisée 1, le major Montfort a prononcé une conférence sur la « Permanence de nos traditions militaires ». Un tel sujet dépasse le cadre de l'information. N'est-il pas la clé de notre système militaire et l'explication des devoirs que celui-ci impose à chaque officier? C'est la raison pour laquelle je suis heureux que l'étude approfondie et précise du major Montfort soit publiée dans la *Revue Militaire Suisse* comme une réponse aux nombreuses questions que nous nous posons en face de l'évolution de la guerre².

Colonel-divisionnaire Dénéraz

1. INTRODUCTION

Lorsque l'on veut empoigner ce sujet, on se heurte immédiatement à un écueil important. Perfide serait plus exact.

¹ 1968.

² La *Revue militaire suisse* est heureuse à son tour de déférer au désir du Commandant de la Division mécanisée 1 en accueillant, avec plaisir, cette étude. (Réd.)

Comment, en effet, éviter de renouer — ou tout au moins de tomber — dans le rabâchage historique quelque peu pénible?

Comment le faire sans en appeler solennellement à Walter Fürst et à Winkelried? Aux mânes de tous les grands ancêtres? Sans se référer à tant de médiocres manuels scolaires, appliqués d'une manière si ridiculement touchante à présenter même, et surtout, les campagnes de conquête brutale de l'ancienne Confédération comme les manifestations naissantes de la Suisse humanitaire; ce qui est un tour de force.

Le gentil pâtre helvétique contre le féroce chevalier autrichien, contre le méchant Bourguignon. Les saintes victimes oppressées par le sanglant agresseur. Ce qui est pour le moins — nous le verrons plus loin — travestissement — l'on pourrait dire aussi bêtification — d'une histoire qui mérite mieux que cela. Non. Il faut trouver autre chose. Plus que des faits, un état d'esprit. Il faut rendre sensible, même concret, un état d'âme national, existant aujourd'hui encore, *en dépit de tout*, et allant plonger ses racines dans la nuit des temps.

Il faut montrer comment la tradition des armes s'est perpétuée à travers les âges, jusqu'à nous.

Tradition des armes. Oui. Et aujourd'hui encore. « Une tradition », disait Ramuz, « se subit inconsciemment, ou bien elle n'est pas ». Or nous sommes imprégnés. Inconsciemment. La tradition est.

Imprégné, notre peuple l'est à un degré qu'il ignore lui-même. Et dont l'Etranger se rend compte, mais dont nous ne nous rendons compte nous-même que lorsque nous le regardons de l'extérieur.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA TRADITION SUISSE

Qu'est-ce qui caractérise cette tradition militaire suisse?

— Tout d'abord sa profonde originalité,

— ensuite sa permanence au travers des siècles.

Son originalité ne nous est pas immédiatement perceptible. Et pourtant, elle est si profonde qu'il est très difficile —

souvent impossible — d'expliquer à des étrangers sur quels fondements repose le système militaire suisse.

Cette tradition militaire est étrangère à toute autre mentalité que la nôtre.

A sa base, nous trouvons un principe fondamental: la fusion totale du citoyen et du soldat. Partant, du peuple et de son armée.

Or, au travers des siècles, c'est là une originalité sans pareille. *Au Moyen Age*, la guerre est partout affaire de chevalerie. Sauf en Suisse, le peuple — s'il en subit les conséquences — n'y prend point part. La Suisse fait exception, où les citoyens prennent eux-mêmes leur destin en main. Où, parce que membres d'une communauté, ils participent à sa défense et à son extension, les armes à la main. Partout ailleurs, la guerre est affaire de spécialistes, le peuple n'y est point convié.

En Suisse donc, fusion du citoyen et du combattant. Audehors des frontières, scission, distinction nette entre l'un et l'autre.

De la Renaissance à la Révolution, les guerres deviennent à l'étranger affaire des armées de métier. La grande masse n'y participe toujours pas. Plus, les troupes que l'on y engage sont souvent des troupes étrangères à la solde du Prince ou de l'Etat. Scission toujours entre le peuple et une armée qui lui est parfaitement étrangère, le plus souvent indifférente.

En Suisse, pendant la même période, on consolide le système de l'armée issue du peuple, faite par le peuple. Le « Défensional de Wyl » de 1647 n'est pas autre chose que la première tentative pour mettre sur pied une Armée fédérale issue de la masse des citoyens. Il légalise en quelque sorte une fusion citoyen-soldat depuis plusieurs siècles passée dans les mœurs. Originalité profonde, toujours, du système suisse.

La Révolution, puis les guerres de l'Empire, le XIX^e siècle apportent un certain bouleversement à la conception des organisations militaires étrangères. La levée en masse jette pour la première fois des peuples au combat. Les armées

permanentes prennent le pas sur les armées de métier. Mais les changements, s'ils sont indéniables, n'en sont pas moins souvent superficiels. Le service militaire n'a d'universel que le nom. Le tirage au sort, les exemptions de toutes sortes, l'édulcore. La fusion des peuples et de leurs armées est souvent plus apparente que réelle. Elle est surtout rarement totale, les moments de grandes crises passés.

Or, c'est l'époque où la Confédération nouvelle, dynamique, pose les bases définitives de l'armée suisse moderne. Où elle l'identifie totalement au peuple dont elle est l'émanation. Où enfin le général Wille perfectionne l'efficacité d'un système séculaire propre au génie particulier de la nation. Originalité donc, originalité toujours.

Mais la tradition militaire suisse — avons-nous dit — est également caractérisée par sa permanence. En effet, il n'y a pas de rupture entre le citoyen-soldat suisse de 1968 et le citoyen-soldat suisse de 1315.

Tous deux ont, en commun — on l'a trop peu remarqué :
les mêmes aspirations,
le même mode de recrutement,
les mêmes principes de formation militaire.

Quel pays, quelle armée peuvent se réclamer de semblable permanence dans la tradition militaire? Nous sommes probablement les seuls à avoir pu perpétuer, des siècles durant, le même système militaire, le même esprit militaire au service des mêmes aspirations civiques. Au point que cette imbrication totale, cette fusion au creuset de l'Histoire est devenue telle que nous avons cessé d'en être conscients. Que pour notre peuple, civisme et défense nationale se confondent tout naturellement. Qu'il semble naturel à un citoyen suisse de « payer ses galons », de n'être récompensé d'avoir accepté de nouvelles responsabilités militaires que par de nouvelles obligations, de nouveaux devoirs, de nouveaux sacrifices... De privilèges nouveaux, en récompense... point. Mais « l'on paye... » Le terme est bien choisi. Et chacun, en notre pays, le trouve naturel.

Cette tradition militaire, voyons-la un peu resplendir dans les grandes époques de notre histoire. Voyons comme elle se perpétue. L'on va retrouver constamment, étroitement imbriquées, originalité et permanence.

3. LA TRADITION MILITAIRE INTÉRIEURE DE 1250 A 1515

Voyons-la vers les années 1250, celles où naquit vraisemblablement la Confédération — le Pacte de 1291 n'étant que le simple renouvellement d'une alliance antérieure. Le sentiment de l'indépendance prend naissance parmi ces peuples de paysans libres, qui déjà, la terre ne suffisant plus à nourrir les hommes, fournissent leurs contingents de soldats à l'Empereur. Le service des armes a ainsi, dès l'abord, une double origine :

- la nécessité de la défense de l'indépendance,
- la nécessité de faire vivre une surpopulation.

Il s'impose donc comme une nécessité absolue, comme une préoccupation vitale. Il est à la base de toute l'organisation d'une société dont il est condition de survie. Il va se fondre dans cette société. Il n'en sera bientôt plus qu'un des aspects.

C'est chose trop peu remarquée que, dans les langues germaniques, il n'y avait qu'un mot pour désigner le village et la troupe militaire. Le village, le Dorf, se prononçait Torp, terme qui a donné naissance au mot troupe. Que cette identité est donc révélatrice d'un état d'esprit, d'un état de fait !

Dans une Chronique, Gilles de Bouvier écrivait alors avec étonnement :

« — Ces gens sont barbus, vêtus de grosse bure, et, en labourant, portent leurs épées et leurs bâtons ferrés »...

Il n'y a donc pas, à l'origine déjà, comme partout en Europe, les contingents militaires d'un côté et le peuple d'un autre. Le guerrier, sur le sol de la Confédération du XIII^e siècle, se confond avec le membre de la communauté. L'armée de métier n'existe pas, c'est le peuple entier qui porte les armes, s'entraîne, et, à l'heure du danger, marche au combat, souvent sous le commandement même de ses magistrats qui se

sont mués en chefs militaires. Alors... levée en masse? Garde nationale? Non! De loin pas!

La discipline des gros contingents de la Suisse primitive est réputée. L'entraînement des célèbres carrés d'infanterie est rigoureux, permanent. Pour tous ces gens, le service des armes est assumé naturellement. De fait, ils le savent condition même de leur existence... Le pacte qui les tient les uns aux autres — ce pacte qui est la charte de la fondation de notre pays — n'est-il pas un pacte défensif militaire?

Pacte défensif? Là, il faut faire quelque réserve. Si le texte de l'alliance célèbre dit bien qu'elle est conclue « à l'effet de se défendre et maintenir avec plus d'efficace », il précise cependant plus loin: « ... tant au-dedans qu'au-dehors du pays ».

Car déjà, les chefs véritables de la Suisse primitive — qui ne font pas partie, soit dit en passant, du légendaire quarteron des bons barbus, les Walter Fürst et compagnie, mais qui sont des chevaliers et des magistrats comme Jost de Silinen et Werner d'Attinghausen — ces chefs donc ont réalisé une chose: c'est qu'il n'y a pas de défense possible dans un pays qui manque de profondeur et que, pour se défendre, il faudra porter le combat chez l'ennemi.

De nos jours cette même stratégie offensive préside, quelque part au Moyen-Orient, à la politique militaire d'un petit Etat naissant. Les similitudes sautent aux yeux. Le parallèle est frappant. On pourrait le poursuivre...

Franchir les frontières, donc attaquer. Ce à quoi le texte du Pacte autorise parfaitement les cantons alliés. Et n'en déplaise à tous ces manuels d'histoire qui se donnent tant de mal pour nous inculquer la notion de cette Confédération benoîte — humanitaire par vocation, acculée contre son gré à une défensive heureuse —, ce sont en réalité les Suisses eux-mêmes qui partent en campagne et vont bouter la guerre chez leurs voisins.

Il n'est pas une seule campagne, entre 1315 et 1515, qui ne soit déclenchée par les Waldstaetten, agissant hors de leur territoire. Des exemples? Morgarten, en 1315, est provoqué

par une offensive suisse en 1314 sur le couvent autrichien d'Einsiedeln: le type de l'incident de frontière provocateur...

Sempach, en 1386, est provoqué par une offensive suisse en 1385 sur la forteresse autrichienne de Rotenburg... Même technique.

Naefels, en 1388, est provoqué par l'occupation militaire suisse de Glaris. Les Autrichiens ne cherchent qu'à récupérer ce qu'on leur a pris...

Puis ce sont les conquêtes, les premières descentes en Italie, l'occupation de l'Argovie autrichienne, celle de la Thurgovie. Même Saint-Jacques sur la Birse, en 1444, est la conséquence d'une déclaration de guerre des Suisses à l'Autriche faite l'année précédente.

Faut-il parler des guerres de Bourgogne? Berne déclara la guerre en 1474 au nom de tous les cantons suisses... Et immédiatement ce fut la ruée... Le Pays de Vaud et le Bas Valais occupés, l'invasion de la Franche-Comté...

Quant aux guerres d'Italie, c'est en envahisseurs et en conquérants que les armées suisses descendent dans les plaines lombardes. On se demande comment les nécessités de la défense nationale pouvaient expliquer Novare ou, à la même époque, l'invasion de la Bourgogne...

C'est que, depuis longtemps, l'aspect défensif du Pacte est passé à l'arrière-plan. Une idée politique s'est implantée: celle des frontières naturelles, entraînant avec elle tout le processus des guerres de conquête. Sous prétexte de protection et de liberté, on court au Rhin, on court au Jura, on court au Milanais. On va chercher en avant, toujours plus en avant, une profondeur stratégique que le pays n'a pas.

Ce qui contraint aux guerres d'agression, pudiquement définies guerres préventives. Et ce durant deux siècles... Deux siècles de victoires presque ininterrompues. Les gros bataillons suisses dictent leurs lois à l'Europe. Ils refoulent la maison d'Autriche, ils contiennent et ébranlent l'Empire, ils écrasent la puissance de la Bourgogne, ils descendent en vainqueurs dans les plaines de l'Italie.

La conscience de la valeur militaire nationale en est exacerbée. Le Pape, l'empereur, le roi, les princes et les républiques quémangent l'alliance de cette force militaire qui est alors la plus puissante d'Europe. C'est l'époque où un Machiavel écrit: « La Suisse est le plus libre des peuples parce que le plus armé ».

Le service des armes est, en effet, devenu une gigantesque industrie nationale. Et si la défaite de Marignan freine l'expansion politique de la Confédération, elle n'arrête paradoxalement pas l'essor de ses traditions militaires. Car, le renom que se sont acquis au combat les contingents suisses va en faire les instructeurs, les créateurs de l'infanterie européenne.

Sur demande de Louis XI, 6 000 Suisses vont instruire au camp de Pont de Larche, le premier corps d'infanterie de France. Fieffé écrit à ce propos: « Les Suisses furent les véritables créateurs de notre infanterie, ils servirent de modèles à toutes les nations de l'Europe par leur instruction militaire, ils donnèrent aux troupes françaises des leçons et des exemples auxquelles celles-ci durent plus d'une victoire ». Et le général Weygand confirme dans son « Histoire de l'Armée française »: « Les Suisses furent les créateurs de notre infanterie... »

Puis c'est Ferdinand le Catholique qui fait appeler 10 000 Suisses pour instruire l'infanterie espagnole. Les rois de Hongrie, les ducs de Savoie, les condottieri italiens font instruire leurs armées par des Suisses. Ils deviennent les maîtres des lansquenets allemands. La tradition militaire s'enracine toujours plus profondément dans un peuple qui, dans son écrasante majorité, ne distingue plus le soldat du citoyen.

Mais, instructeurs des armées européennes, les Suisses vont devenir très vite aussi partie intégrante de ces armées. Le service militaire étranger est en gestation. Il naît de l'immense réputation de nos troupes, de nos victoires.

Il prolonge la tradition militaire nationale. Il va la maintenir jusqu'à nous.

4. LA TRADITION MILITAIRE EXTÉRIEURE DE 1521 A 1859

Le service militaire étranger naît — avons nous dit — de l'immense réputation de nos troupes, de nos victoires. C'est exact, mais incomplet. Il naît aussi de nécessités nationales. Il répond aux besoins profonds d'une patrie qui n'est juridiquement pas encore reconnue. Qui n'existe que de fait. Dont l'indépendance ne sera admise qu'en 1648, à ce traité de Westphalie qui mettra fin à la guerre de Trente Ans et où, pour la première fois, on reconnaîtra en Europe que la Suisse est indépendante de l'Empire Allemand.

Mais, après Marignan, on est loin d'en être là! Et cette indépendance, non reconnue par les voisins, il faut l'assurer, l'assurer par tout un capital d'alliances, d'appuis, d'aides. Et, pour cela, l'atout principal de la Confédération sera sa force militaire. Elle a conquis par les armes. Elle va se maintenir par les armes. Elle va monnayer ses troupes pour garantir son existence. Elle va obtenir des puissances européennes la reconnaissance de fait de son existence, le respect de ses frontières, en leur prêtant l'appui de sa force militaire. Et tout un système d'alliances s'ébauchera alors.

Tout un système d'alliances qui fera de la Suisse le plus gros fournisseur en troupes de l'Europe et du Monde. Mais qui fera que — même non reconnue juridiquement — elle survivra à travers les siècles. Elle existera par la vertu des régiments légendaires qui se battront du Canada aux Indes et de la Suède à l'Afrique. Qui se battront — et ici les témoignages sont innombrables — pour que vive libre, au loin, une petite patrie de montagnes.

Ce Service militaire étranger naît de la vitale nécessité des alliances avec les principales puissances de l'Europe. Les détracteurs modernes de cette épopée confondent — volontairement ou involontairement — le mercenariat avec les capitulations militaires, ou, si l'on préfère, le service mercenaire avec le service militaire étranger.

Où réside la différence? Elle est capitale... décisive. Le

service mercenaire est à base d'enrôlements individuels. Les hommes qui s'engagent le font en leur nom propre. Ils n'appartiennent pas à des contingents réguliers. Leur nombre est considérable. Ainsi, en 1798, 40 000 mercenaires individuels servent dans les armées étrangères, alors que les effectifs des régiments suisses réguliers au service étranger totalisent 40 000 hommes également. Le mercenariat multiplie donc par 2 l'importance des effectifs qui servent à l'extérieur de nos frontières.

Ce mercenariat fut une plaie. Les gouvernements des cantons cherchèrent de tout temps à enrayer ce mouvement par des lois et des ordonnances sévères. Ce fut peine perdue, le plus souvent.

Mais le service mercenaire n'est pas le service militaire étranger. Les régiments suisses au service militaire étranger sont des corps de troupe réguliers, cédés en toute souveraineté par la Confédération à ses alliés, en vertu de traités d'alliances où le pays trouve ses avantages, qu'ils soient d'ordre politique ou économique.

« Des mercenaires », écrit alors Fieffé, « n'auraient pas eu ce dévouement des soldats du louable corps helvétique... »

Selon la formule « alliés ou auxiliaires permanents » des puissances auxquelles ils sont prêtés, les régiments suisses demeurent sujets des cantons qui peuvent les rappeler en tout temps.

Ils ont leurs lois propres.

Ils ont leurs règlements.

Ils ont leurs usages.

Ils ont même leur justice propre — qui juge sans appel.

Et sur les terres les plus reculées persiste en eux, puissant, le sentiment de combattre pour la survie de la patrie lointaine.

Ainsi, à l'heure où la Confédération quitte la grande scène internationale, le peuple va demeurer un peuple de soldats grâce au service étranger. Ses vertus militaires peuvent continuer à briller et à se développer dans les régiments où s'étaient réfugiées nos traditions. Notre réputation militaire va demeurer

intacte. L'uniforme rouge va incarner, pendant des siècles, aux yeux de l'Europe, la fidélité à la foi jurée, poussée jusqu'au mépris de la mort. A l'heure actuelle encore, il n'est pas exagéré de le dire, nous bénéficions toujours de cette réputation.

Tant que les Suisses se battront avec honneur sur tous les champs de bataille de l'Europe, la Confédération aura, en dépit de sa faiblesse, le droit de vivre.

En 1521, le Corps helvétique éprouve le besoin de s'assurer la protection du plus puissant monarque de l'Europe. Il s'allie avec la France. Alliance réciproque qui durera presque 3 siècles, jusqu'au drame du Jardin des Tuileries. Elle permet au roi de France de demander l'appoint de nos régiments contre la promesse de secours en cas d'attaque.

Pendant presque 270 ans, la France aura sa frontière orientale en partie couverte par la Suisse et les cantons mettront plus d'un million d'hommes à sa disposition. François I^{er} seul aura 163 000 Suisses dans ses armées... Et parlant d'eux, Brantôme écrira : « J'ai vu en nos armées que quand nous avons un gros de Suisses, nous nous estimions invincibles. »

Pendant la guerre de Trente Ans, 23 régiments suisses sont au seul service de France, et, dans nombre de batailles célèbres, ils forment plus de la moitié des effectifs.

Louis XIV renouvelle, en 1665, l'alliance avec la Confédération. Les régiments qui le serviront grouperont jusqu'à 120 000 hommes. En 1701, nous avons :

10 régiments au service de France,				
7	»	»	»	d'Espagne,
2	»	»	»	de la Savoie,
2	»	»	»	de l'Autriche,
1	»	»	»	de Pologne.

Des batailles au nom prestigieux, et qui n'appartiennent pas de droit à notre histoire nationale, appartient par contre, de fait, à notre histoire militaire : Lens – Blenheim – Malplaquet – Denain – Fontenoy – Rossbach.

Le drapeau à croix blanche porte le témoignage de notre tradition militaire jusqu'aux points les plus reculés du globe.

On le verra flotter partout, en Europe. Plus, on le verra en Afrique contre les Maures, pour le service d'Espagne.

On le verra à la Martinique et à Saint-Domingue, pour le service de France, on le verra aux Indes, contre les Indiens, pour le service d'Angleterre, on le verra au Canada, contre les Peaux-Rouges, pour le service d'Angleterre, on le verra en Egypte, toujours pour le service d'Angleterre, on le verra même flotter dans des combats navals: batailles aux Antilles, plus tard, bataille de Trafalgar.

A la fin du XVIII^e siècle, 89 généraux suisses servent dans les seules armées européennes. Partout, le service militaire étranger porte le témoignage de notre vitalité nationale, partout, il affirme aux regards des nations notre droit à l'existence.

L'indépendance de notre pays est presque entièrement fonction de la puissance de cette tradition militaire sans exemple.

Montesquieu nous en apporte un témoignage probant, et ce, remarquons-le, en 1740, à un moment où la faiblesse interne de la Confédération est la plus évidente: « La Suisse », écrit-il, « est indomptable parce qu'il y pas un homme en Suisse qui ne soit armé et ne sache manier les armes. *Elle pourrait faire revenir ses troupes du dehors.* On trouverait peu de vivres dans le pays. Le pays serait difficile par lui-même ».

Aussi, lorsque s'écroulera la vieille monarchie française — dont le régiment des gardes-suisses, dans un ultime feu d'artifice, sera le dernier défenseur — la Confédération suisse aura survécu à toutes les tourmentes, protégée par les alliances et les sacrifices auxquels elle aura consenti. Ses traditions militaires seront intactes, fortifiées même.

Mais, dans l'Europe nouvelle qui naît de la Révolution française, les régiments suisses vont continuer le combat. En 1803, Napoléon reprend à son compte l'alliance séculaire de la France et de la Confédération. 100 000 Suisses vont servir dans ses armées, de l'Espagne à la Russie, 21 généraux suisses les commanderont. Ils écriront à Polotzk et sur la Bérésina,

une des pages les plus sanglantes et aussi les plus glorieuses de notre tradition militaire.

Une dernière fois, sous la Restauration, les régiments suisses, fidèles à la parole donnée, couvriront de leur sang les pavés de Paris. Ce sera en 1830, à la Révolution de Juillet. Cet épisode sonnera le glas du service de France. Les relations entre les deux pays se sont refroidies. Le gouvernement décide de replier sur le territoire national les dernières troupes qui, sous le drapeau à croix blanche, servent encore les intérêts de la patrie sur les terres lointaines. Pour la dernière fois, les longues colonnes rouges repassent les crêtes du Jura pour venir mettre au service de la seule vie nationale l'énergie et les vertus d'une éthique qui avait fait s'exclamer Lamartine : « Ces hommes n'ont pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur. »

Et pour garder des Suisses à son service en dépit de la décision de la Diète — non plus des régiments capitulés, mais des mercenaires — Louis-Philippe crée la Légion étrangère sur les drapeaux de laquelle il fait inscrire la devise des régiments suisses : « Honneur et Fidélité ».

La fin du service de France ne marque pas la fin du service étranger.

Nos troupes se battront encore en 1859 à Naples, à Gaète. Une brigade défendra Rome, en 1870.

Mais les Chambres ont pris, en 1859, la décision définitive.

Retrait des régiments capitulés de tous les pays où ils servent encore, interdiction aux citoyens suisses de prendre du service militaire à l'étranger dans un corps de troupes qui n'appartient pas à l'armée nationale du pays, sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Cette décision a été prise sous la pression des événements : une révolte des régiments suisses au Service de Naples ! La fameuse affaire dite « des drapeaux ».

Mais pourquoi cette indiscipline ? Il faut en parler, car elle montre éloquemment la conception que nos troupes se faisaient de leur rôle au service étranger.

Sous la pression diplomatique de l'Angleterre et de la France, le Conseil fédéral avait décidé d'enlever tout caractère national aux Régiments de Naples, en supprimant les couleurs fédérales et cantonales de leurs drapeaux. Les troupes refusèrent les honneurs aux nouveaux emblèmes qui ne portaient plus témoignage de leur seule allégeance à la Confédération. La révolte gronda. Affaire malheureuse, mais qui a le mérite de porter témoignage d'un état d'âme. Affaire qui, si elle ne provoqua pas à elle seule la fin du Service étranger, précipita néanmoins la décision gouvernementale définitive.

L'arrêté des Chambres de 1859 met fin à une épopée sans pareille qui, non seulement appartient à notre patrimoine national, mais permet à notre pays de survivre à travers plus de trois siècles de bouleversements européens. Qui permit aussi à notre peuple de demeurer un peuple de soldats, à notre tradition militaire de subsister, de s'alimenter aux grands affrontements internationaux.

Les généraux, les officiers, les troupes rappelées au pays reprirent du service dans l'armée nationale. Ils y apportèrent leur vitalité, leurs expériences. Ils lui insufflèrent un sang neuf, un élan et une foi qu'elle n'avait pas. Ils donnèrent le coup de départ de l'armée suisse moderne en lui transmettant une tradition dont ils avaient été les gardiens durant trois siècles.

Ce qu'ils furent, Gonzague de Reynold l'a superbement résumé: « Deux millions de soldats, 70 000 officiers, 700 généraux... Voilà ce qu'en trois siècles la Suisse a donné à l'Europe. Quelle évocation! Seules les hordes barbares, les légions romaines, les Croisés du Moyen Age, les armées de Napoléon ont traversé l'Histoire avec une telle allure d'épopée. »

Et, parlant de la nécessité de nous rattacher à cette gigantesque tradition, il a ajouté: « Il faut faire passer dans notre vie nationale, mais aussi personnelle, tout ce que l'histoire des régiments suisses au service étranger renferme d'énergie, de vertus. Il faut qu'elle nous pénètre et nous

traverse comme un courant galvanisateur. Il faut que nous nous sentions sur ses racines si nous ne voulons pas être renversés et, si nous voulons vivre, il faut que nous apprenions d'elle à mourir. »

5. LA TRADITION MILITAIRE INTÉRIEURE DE 1515 A 1907

Nous avons maintenant longuement parlé du Service militaire étranger. Mais qu'était-il advenu, depuis 1515, de l'armée nationale? Elle vivait.

Cette armée avait le privilège de bénéficier d'un code militaire commun aux contingents de tous les cantons qui la composaient. Il s'agissait du « Convent de Sempach », première constitution militaire de la Suisse, officielle dès 1393.

En vérité, ce convent ne tendait qu'à la coordination intercantonale des mesures nécessaires au maintien d'une bonne discipline dans les campagnes des Confédérés. Il laissait aux cantons contractants toute liberté dans l'instruction de leurs contingents et n'intervenait que pour faire observer certaines règles de nature à assurer le succès général.

Les rédacteurs — reconnaissons-le en passant — étaient très en avance sur tout ce que l'on pensait et que l'on faisait de leur temps. Ce premier règlement militaire a, en certaines de ses parties, des accents étonnamment modernes.

La section « Organisation de l'armée » ne semble cependant pas, à l'époque, avoir travaillé à plein temps. Car, il faudra attendre longtemps — presque 3 siècles — avant que des velléités de nouvelles organisations militaires apparaissent. Depuis un siècle déjà, nos régiments combattaient sur tous les champs de bataille d'Europe lorsque, en 1623 et en 1629, deux tentatives pour instaurer une véritable armée fédérale échouèrent. L'idée cependant faisait son chemin.

En 1647, le « Défensional de Wyl » fut conçu. Une nouvelle armée nationale naissait, parallèle aux importantes forces mises à disposition des puissances alliées et amies.

1647, le Défensional de Wyl, c'est en quelque sorte la charte de naissance d'une armée de milice qui se cherchera cependant

longtemps encore avant de trouver son plein équilibre. La jeune armée fédérale qui naît s'inspire tout entière de l'armée bernoise. Elle en adopte le recrutement régulier, l'organisation, les cours de répétition annuels, les inspections et les revues, les corps de cadets, les méthodes.

L'organisation de l'armée demeure cantonale cependant. Et même, lorsque le défensional de Wyl sera transformé 20 ans plus tard en Défensional Suisse, on en restera à une conception exagérément décentralisée. Chaque canton est tenu de fournir un nombre fixé de soldats et est responsable de leur préparation à la guerre, de leur armement, de la dotation en munitions, du matériel de pionnier, du soutien. La loi prévoit 3 classes d'élite, chacune de 13 400 hommes.

Les forces fédérales atteindront donc un effectif de quelque 40 000 hommes, répartis en 2 armées dont les commandements seront partagés entre les cantons. Enfin, la conduite politique et stratégique de la guerre ressortira à un Conseil de guerre qui sera composé d'un notable et d'un chef militaire par canton. La pire des solutions... bien évidemment, et qui allait très rapidement rendre inopérantes toutes les dispositions antérieures.

A titre de comparaison, signalons qu'à cette époque la seule armée bernoise met en ligne quelque 60 000 hommes, soit 20 000 de plus que l'armée fédérale... Qu'elle dispose de 21 régiments d'infanterie, 500 pièces d'artillerie, de 16 escadrons de cavalerie, de troupes de montagne, d'un régiment que l'on nommerait, dans la terminologie militaire moderne, « d'intervention » — troupe d'élite — dit « du secours de Genève », destiné tout spécialement à se porter immédiatement au secours de cette ville en cas d'alarme, suivant un traité conclu entre les deux Etats. En outre, Berne a la maîtrise du lac Léman, et, pour assurer sa liaison avec Genève et se porter à son secours, elle dispose d'une véritable flotte de guerre composée de frégates et de galères armées de canons. Les brigades de marine sont dépendantes du Service de l'Infanterie. Ainsi, à elle seule, l'armée bernoise est largement

supérieure à l'armée fédérale. Elle est aussi mieux commandée, mieux recrutée, mieux entraînée, mieux équipée. Plus que l'armée fédérale du Défensional Suisse, elle est la véritable ancêtre de l'armée suisse moderne.

Car les insuffisances de l'armée fédérale sont, au milieu du XVIII^e siècle, pleinement reconnues. Mais, pour les corriger, il faudrait aller contre les particularismes effrénés des cantons, contre les égoïsmes, contre les dissensions internes, religieuses et politiques. Tous obstacles presque insurmontables.

Et pourtant, c'est à cette époque que se forme, dans notre pays, le sentiment national. Que l'Etat commence à prendre conscience de son existence. De tous côtés — comme partout en Europe, ce sont les idées du temps — des sociétés se forment, sociétés à buts multiples, philanthropiques et autres. Les plus célèbres seront la Société helvétique — fondée par un officier au Service de France — et la Société suisse des officiers.

Ces deux sociétés vont jeter les plans d'une nouvelle armée nationale. Ce sera en vain. Car l'armée ne pouvait être refondue que dans un système politique également rajeuni, plus vigoureux, plus dynamique. Et l'on était bien loin alors, dans cette Confédération divisée, d'accepter le principe de cette rénovation pourtant nécessaire. Les conséquences sont connues. Ce sera 1798.

L'armée fédérale sera inopérante. L'armée bernoise sauvera l'honneur à Neunegg et au Grauholz. L'ancienne Confédération croulera sans gloire sous les coups de l'envahisseur.

Puis viendra le grand Carrousel des années 1799 à 1815. La République helvétique crée son armée sur un modèle étranger, selon le principe d'une armée nationale avec unité d'organisation et de commandement. Elle supprime les milices cantonales...

1803. L'acte de médiation voit le retour aux contingents cantonaux. Napoléon affaiblit alors sciemment la Suisse au profit de la France, faisant servir sous ses propres drapeaux des forces militaires importantes que les cantons doivent lui fournir.

Pourtant, une lueur: le règlement de 1807 — 100 ans exactement avant l'OM qui allait donner le coup de départ de l'armée suisse moderne — institue un état-major général. Et cette date — si regrettamment oubliée — doit être retenue. Car elle marque un tournant important dans l'histoire de l'armée fédérale. On pourrait même dire qu'elle est un nouveau départ.

Dès qu'est conclu, en 1815, le nouveau pacte fédéral, l'armée suisse est réorganisée, rajeunie. L'Etat-major général crée les « écoles centrales », ainsi nommées parce que, pour la première fois, l'instruction des cadres de tous les cantons est « centralisée » au niveau supérieur. Le règlement de 1817 organise l'armée suisse nouvelle en 2 corps principaux: d'un côté l'Elite et la Réserve, troupes fédérales, de l'autre la Landwehr, troupes cantonales.

La nouvelle armée est maintenant lancée. Elle va aller son chemin, se perfectionnant sans cesse. A la constitution de 1848 correspondra l'Organisation militaire de 1850:

Tout Suisse est astreint au Service militaire.

Création d'un Département militaire.

Introduction du drapeau fédéral.

Premier règlement de Service en campagne — « Conduite des troupes ».

104 000 hommes peuvent être mis sur pied de guerre.

Puis, d'année en année, d'effort en effort, la jeune armée va se perfectionnant, augmentant ses effectifs, améliorant son instruction. Elle bénéficie maintenant de l'immense apport des cadres expérimentés qui rentrent du service militaire étranger. Les Dufour, les Herzog ont acquis leurs grades, leurs expériences sur le terrain. Le corps d'instruction est presque tout entier formé d'anciens officiers qui ont servi sous nos drapeaux sur tous les champs de bataille du XIX^e siècle. Jusqu'en 1880 — 1890 même — le service étranger continue à fournir les cadres supérieurs de notre armée.

Dans son rapport sur l'occupation des frontières 1870-1871, le général Herzog posa les 4 conditions qui, selon lui, étaient

indispensables pour élever le niveau d'instruction et la valeur de la nouvelle armée fédérale. C'étaient :

- centralisation de l'instruction par la Confédération,
- cours de répétition annuels pour l'élite,
- cours de répétition tous les 2 ans pour la Landwehr,
- organisation de manœuvres de divisions et de corps d'armée.

« Si le peuple », déclare-t-il, « n'est pas disposé à consentir à ce sacrifice, il nous sera toujours plus difficile, en dépit de nos sentiments patriotiques, de nous tenir à la hauteur des armées permanentes ».

Trois années plus tard, en 1874, le peuple ne voulut consentir qu'à une partie du sacrifice qu'on lui demandait.

Néanmoins, il accepta d'importants renforcements de notre défense nationale :

- la souveraineté des cantons en matière militaire fut fortement limitée,
- on forma 8 divisions articulées en 4 corps d'armée,
- en 1877 fut fondée la section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale,
- en 1886, on organisa le Landsturm,
- et enfin, en 1894, on commença la construction des fortifications du Gothard et de Saint-Maurice.

L'armée d'alors présente déjà beaucoup des caractéristiques de notre armée actuelle. Elle ne prendra cependant son aspect si particulier d'armée à système de milice qu'avec la réorganisation des troupes de 1907. C'est en effet à cette date que le séculaire système des milices est véritablement codifié sous ses formes modernes, que la tradition ancienne est en quelque sorte sanctionnée par une loi qui va donner à la structure de l'organisation militaire suisse sa physionomie originale.

6. LA TRADITION MILITAIRE DE 1907 A 1961

Voyons ce que fut cette armée dans la première moitié de ce XX^e siècle.

C'est la première guerre mondiale, tout d'abord.

Notre pays mobilisa son armée le 1^{er} août 1914. Un effort militaire considérable fut fait pour obliger les belligérants à respecter l'intégrité du territoire national.

Pour la première fois, le pays expérimentait une véritable politique de dissuasion qui, par la force des choses, allait devenir et est demeurée depuis lors le fondement de la politique militaire nationale : rendre l'agression étrangère trop coûteuse, décourager à l'avance une invasion peu payante.

Ce furent 250 000 hommes que la Confédération massa alors à ses frontières, aux ordres du général Wille. Ils étaient articulés — sans faire mention des troupes spéciales — en 3 corps d'Armée, comprenant 257 bataillons d'infanterie, 105 batteries d'artillerie, 80 escadrons de cavalerie, 15 bataillons du génie, des troupes de forteresse, des troupes d'aviation.

Cet effort, énorme pour un petit pays, porta ses fruits. Améliorant quatre années durant, instruction, équipement, positions, l'armée parvint à éloigner des frontières le spectre de la guerre, préservant l'intégrité du territoire national, remplissant au mieux la mission première qui était la sienne : dissuader les belligérants d'emprunter pour leurs opérations les voies naturelles de passage dont le pays avait la garde.

Les sacrifices consentis à la défense nationale avaient payé. Le peuple suisse le comprit et, lorsque s'amassèrent, dès 1930, les menaces à l'horizon, un nouvel effort militaire fut unanimement accepté. Voire demandé.

Les problèmes de défense se trouvèrent, à partir de 1936, au centre même des préoccupations des autorités de la Confédération, au centre des préoccupations nationales. L'armée fut réorganisée. Les fortifications s'érigèrent aux frontières du pays. Les munitions, les vivres s'entassèrent dans les abris.

Le 2 septembre 1939, l'armée, mobilisée aux ordres du général Guisan, occupait ses positions de combat. Les effectifs mis en ligne étaient les plus importants que nous ayons jamais réunis, soit la valeur d'une vingtaine de divisions, groupant quelque 400 000 hommes. Une fois encore, l'Armée allait tenter de dissuader l'éventuel envahisseur, mission que le

commandant en chef définissait d'une manière frappante :

— « Si notre Armée doit un jour engager le combat, ce sera signe qu'elle a déjà perdu sa première bataille. »

Et, jusqu'en 1945, nos forces militaires, se renforçant chaque jour davantage, vont tenter de démontrer aux belligérants qu'il ont tout à perdre et rien à gagner en s'attaquant à la Confédération.

L'armistice de juin 1940 mit la Suisse dans une situation très difficile, le pays se trouvant alors encerclé par les puissances de l'Axe. L'armée n'était évidemment pas en mesure de résister sur toute l'étendue des frontières à des opérations pouvant être déclenchées de toutes les directions. Le Haut-Commandement prépara alors le Réduit national : la défense du pays serait assurée en hérisson, sur la barrière redoutable des Alpes et des Préalpes, préalablement puissamment fortifiée.

En juillet 1940, l'armée, hors quelques éléments appelés à mener le combat retardateur dans le Jura et sur le Plateau, se replia sur la gigantesque forteresse naturelle qui couvrait les passages alpins et qui était imperméable aux grandes unités motomécanisées. Elle allait y passer 4 années, prête au choc.

C'est, en effet, en automne 1944 que l'arrivée aux frontières du Jura des éléments de tête de la 1^{re} Armée Française redonna au dispositif défensif suisse le point d'amarrage qui lui avait fait défaut depuis juin 1940. Le commandant en chef fit alors sortir l'armée du Réduit et lui confia à nouveau la mission traditionnelle de couverture de l'ensemble du territoire national. Cette tâche fut menée à chef jusqu'à l'armistice de mai 1945.

Une fois de plus, la décision formelle des chefs et la volonté déterminée du peuple de se battre pour conserver l'indépendance nationale avaient épargné la guerre au pays. L'armée avait parfaitement rempli sa mission sans avoir été engagée, exception faite des forces aériennes qui, journallement, avaient dû accepter le combat. Vint l'après-guerre.

L'armée suisse des années qui suivirent immédiatement la seconde guerre mondiale était fortement marquée d'une mentalité qui était le fait de la longue période passée dans le

Réduit national. Les troupes s'étaient alors accrochées au sol. Elles avaient creusé des positions. Cadres et hommes n'étaient intellectuellement pas prêts, au sortir d'une expérience aussi éprouvante et aussi longue, à assimiler sans autre, et dans les délais les plus brefs, les doctrines stratégiques très exactement contraires qu'allait imposer l'impératif de la mobilité sur le champ de bataille atomique.

Une première réorganisation des troupes, en 1951, libéra certes l'armée de la « mentalité Réduit national », mais sans lui donner, de manière concrète, les moyens motomécanisés qui lui auraient permis de jouer pleinement de sa mobilité retrouvée. Ce n'était qu'une étape. Une étape sur la voie de l'organisation des troupes 1961 — celle que nous vivons maintenant — qui allait parachever l'outil esquissé dix années plus tôt, en combinant parallèlement les moyens de choc blindés et mécanisés avec la puissance de l'armature territoriale.

7. CONCLUSION

Concluons :

Un académicien français, André Siegfried, écrit :

« La Suisse a réalisé le miracle d'une armée de milice, nationale au maximum, mais en même temps démocratique, et se confondant avec le peuple lui-même, armée sérieuse, et aussi disciplinée que l'ancienne armée allemande elle-même. »

C'est juste. Mais un mot nous choque : c'est le mot miracle. Nombres d'historiens, lorsqu'ils parlent de la formation de la Confédération, des premières victoires qu'elle remporta, parlent également « du miracle suisse ». Or, il n'y a pas de miracle.

Les victoires de l'ancienne Confédération n'ont pas été des miracles. Elles ont été le triomphe de la capacité militaire des chefs, de la discipline et de l'entraînement des troupes.

La tradition militaire de notre peuple et de son armée n'est pas un miracle. Elle est la résultante de l'épopée sans pareille écrite par nos troupes sur tous les champs de bataille de la planète.

L'armée suisse moderne n'est pas un miracle : elle est le fruit d'un surpassement séculaire. Elle est faite de l'effort

d'un chacun, d'une tension continue de la troupe et des cadres, d'une somme respectable d'abnégation et de dévouement.

A la base de notre Armée, de son efficacité, il y a 7 siècles d'Histoire.

Il y a une tradition des armes qui se caractérise par sa permanence.

Il y a une tradition des armes qui se caractérise par son originalité.

A la base de notre Armée, il y a la fusion séculaire du peuple et de ses forces militaires.

La Suisse, avant toute chose, est édifiée sur un pacte guerrier — on n'en fera jamais assez souvenir. On ne peut la comprendre, ni elle, ni son système militaire, si l'on ne sait que le pays tout entier ne s'est pas formé, comme la plupart des Etats européens, en fonction d'une ethnie, mais qu'il est bien plutôt la résultante d'alliances militaires qui sont le fondement même de son existence.

Trois races, trois cultures, quatre langues nationales ont trouvé leur dénominateur commun dans un pacte défensif, condition de la survie des libertés traditionnelles. Ce qui explique que l'armée demeure — aujourd'hui comme jadis — l'expression la plus concrète, la plus tangible de l'union nationale.

Ainsi, notre Armée plonge ses racines dans un dense passé militaire qui, dès l'origine, s'est refusé à distinguer le combattant du citoyen. Elle vaut par la valeur de ses traditions.

Elle a eu le temps de prendre conscience d'elle-même et de ses possibilités.

Elle sait enfin que sa plus grande valeur est la force morale qu'elle tire de sa totale identification au peuple et au pays dont elle émane.

Nos traditions militaires, leur permanence, ont fait non seulement notre Armée, elles ont fait et ont maintenu le pays tout entier; elles en demeurent, maintenant encore, le plus solide fondement.

Major M.-H. MONTFORT